



## ***Lecture, surdit  et biblioth que*** ***Le 22 novembre 2005***

*Texte d'intervention de Jean-Claude Boursin,  
professeur de la langue des signes.*

---

### **D'o  vient l'illettrisme chez les personnes sourdes**

#### **Le premier constat :**

En 1998, le rapport GILLOT  tablit un constat grave: « **80% de sourds profonds sont illettr s...** »

On d couvre que plus de 33% de jeunes, ayant quitt  le syst me scolaire en classe de 3 me sans dipl me, sont en situation d'illettrisme. Ce ph nom ne est un fait de soci t  et tend   s'amplifier, particuli rement chez les personnes sourdes, comme le souligne le cri alarmant d'Arlette MOREL: *Les sourds ont un niveau d' crit qui est tr s faible, proche d'un niveau scolaire de CM2, avec  galement un taux d'illettrisme tr s important.*

Quelques remarques : *La cause sous-jacente de leur illettrisme  tait li e   la d faillance de leur langage oral.* (Dr O.R. CORNETT)

*L'illettrisme est l'un des plus s rieux probl me qui touchent une grande majorit  des sourds, en particulier les sourds signeurs, du fait que leur acc s est restreint au fran ais  crit   cause de l'utilisation exclusive de la langue des signes.* (Les Sourds Ont la Parole)

#### **Une enqu te de terrain, pourquoi faire ?**

Ce ph nom ne m'a conduit   faire une enqu te de terrain, c'est- -dire aller   la rencontre des sourds en difficult .

J'en retiens quelques t moignages :

- Lire, une exercice souvent difficile pour les uns, une n cessit  pour les autres...  
*« Je n'aime pas lire. Je ne comprends pas certains mots. C'est difficile   comprendre. Je ne peux pas regarder le dictionnaire avec des mots difficiles. Au d but, je l'ai consult . Puis, c'est devenu une corv e. Alors, j'abandonne. »* (Sourde de 39 ans)
- Ecrire, un facteur important dans la soci t  :

« Franchement, je n'aime pas écrire. Je fais des phrases simples et courtes. »

- Recourir à un tuteur :  
« Pour écrire une lettre, je vais voir ma mère. Elle fait tout ce que je lui demande d'écrire. »

## Quelles sont les véritables causes ?

Le terme de « surdité » n'est pas associé à celui de l'illettrisme. Les sourds interrogés identifient l'environnement comme responsable de ces causes.

En effet, l'illettrisme n'apparaît pas à l'âge adulte. Il trouve ses racines dès l'enfance.

Mais qui est responsable de l'illettrisme des sourds? Les réactions à ce phénomène sont nombreuses. Je cite trois causes principales :

- Les sourds n'auraient pas pu bénéficier du développement cognitif et langagier au sein de la famille et d'un développement culturel pauvre à cause d'un environnement peu favorable.

Un des témoignages : « *Je n'ai pas eu de véritable communication en famille jusqu'à l'âge de 6 ans, seulement avec des gestes familiers pour me dire : dormir, manger... Mon père était pratiquement absent...* (Sourd 48 ans

- Les institutions spécialisées auraient favorisé l'éducation de la parole et n'auraient pas suffisamment adapté l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux sourds. Elles les auraient exclus de l'appropriation et de l'apprentissage de la langue des signes qui aurait pu faciliter l'accès au français écrit.

Un autre : « *J'aurais aimé que mon professeur m'apprenne à lire et à écrire plutôt qu'apprendre à parler parce que écrire implique la relation avec la personne. Tu sais que je n'ai jamais réussi à parler.* » (Sourd de 52 ans).

- Et enfin, la dernière partie remet en cause l'environnement social, culturel et professionnel, qui isoleraient l'individu sourd dans une sous-culture.

Nombreux témoignages de sourds illettrés illustrent leurs difficultés de maîtriser l'environnement social.

Ils vivent dans des situations:

- de fragilité, (complexe d'infériorité...),
- de dépendance, (incapacités de lire et d'écrire)
- de repli sur soi (risque d'exclusion, d'isolement...)

## Quelles solutions à ce problèmes ?

Éradiquer l'illettrisme mais comment? Des solutions efficaces existent.

La loi du 29 juillet 1998 impose la lutte contre les exclusions.

Article 24:

*« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement public et privés, les associations... ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part. Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation, au sens de l'article L 900-2. Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L.950-1 »*

Article 149:

*« La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'actions respectifs. »*

Deux priorités s'avèrent fondamentales pour prévenir et combattre l'illettrisme chez les élèves sourds:

- La famille joue un rôle essentiel dans le processus du développement de l'enfant pour sa réussite scolaire à venir.
- La pédagogie bilingue apporte un élément de réponses aux difficultés des sourds pour l'apprentissage du français Écrit.

Les deux aspects sont intimement liés.

L'association des sourds pourrait être un partenaire efficace dans la lutte contre l'illettrisme. Elle devrait engager une série d'actions. Elle aurait la possibilité de :

- être un lieu d'écoute où les sourds pourraient exprimer leurs difficultés, leurs sentiments auprès d'un professionnel ou bénévole pratiquant la LSF,
- créer un lieu d'animation culturelle : des échanges autour d'un thème,
- mettre en place un lieu de lecture qui nécessiterait la présence d'un sourd formé et reconnu pour ses expériences de la surdité vécue de l'intérieur,
- organiser des cours de remise à niveau en français et de lecture et renforcer les apprentissages de savoir-faire.